



VOS ÉLUS VOUS INFORMENT

NOUVEAU FORMAT

INFORMATION CALITOM

Vous rencontrez un problème de collecte ? Un bac ou un sac non collecté, cassé... ? Vous pouvez transmettre votre réclamation via un formulaire, disponible à cette adresse :

<https://calitom.com/mes-demarches/reclamation-collecte>

Ou téléphoner au n° vert : ☎ 08-00-50-04-29

Des sacs jaunes et transparents sont disponibles en mairie pour les foyers qui n'en ont pas été dotés.

Les sacs noirs ne seront plus collectés. Vous devez utiliser obligatoirement les sacs transparents fournis actuellement par Calitom.

Rappel : La collecte se fait tous les jeudis sauf les semaines de jours fériés (cf calendrier ci-joint).



**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

FEUX DE PLEIN AIR

Les feux de plein air sont interdits toute l'année.

Toutefois, par dérogation, les feux de plein air peuvent être autorisés sous certaines conditions (conditions de sécurité, déclarations, autorisations de la Mairie ...) durant la période du :

- ✓ Du 1^{er} janvier au 30 avril
- ✓ Du 15 juin au 30 septembre

Selon l'article 4 de l'arrêté N° 16-2022-04-01-00002

Merci de consulter la Mairie avant tout allumage de feu de plein air. ☎ 05-45-78-40-04



Protégeons-nous des chenilles processionnaires du pin



Si vous détectez un nid de chenille. Ne vous en approchez pas.
Contactez la mairie si le nid est situé sur l'espace public.
Faites appel à un professionnel de la désinsectisation s'il est situé chez vous.



QU'EST-CE QU'UN ANIMAL EN ÉTAT DE DIVAGATION ?

C'est l'article L211-23 du code rural qui définit l'état de divagation :

- ✓ Pour les chiens : Il s'agit d'un chien livré à lui-même qui est hors de portée de voix de son maître, ou de la personne qui en a la garde. Ou qui se trouve à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.
- ✓ Pour les chats : Il s'agit d'un chat NON IDENTIFIÉ qui se trouve à plus de 1000 mètres de son domicile ou à plus de 200 mètres d'habitations.
- ✓ Pour les autres animaux : sont considérés comme errants les animaux qui ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate, ou qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.
- ✓ Conséquence : L'animal en état de divagation peut être saisi et conduit à la fourrière.



FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL C'EST LE PROTÉGER !

Bien plus qu'une obligation légale, l'identification est acte de protection animale

Cela permet :

- ✓ De lui donner sa propre identité et d'officialiser le lien entre vous ;
- ✓ De le retrouver et de le récupérer plus rapidement en cas de fugue ou s'il est déclaré entré en fourrière ;
- ✓ De faciliter vos démarches administratives et d'éviter les litiges

CHASSONS LE FRELON ASIATIQUE !

1^{ERE} LUTTE COLLECTIVE D'INTERET GENERAL



**IL EST URGENT
DE POSER LES PIEGES
MAINTENANT !**

(DE FÉVRIER À AVRIL 1 REINE ENGENDRE 5 000 FRELONS !)



Si vous détectez un nid de frelon. Ne vous en approchez pas.



Contactez la mairie si le nid est situé sur l'espace public.

Faites appel à un professionnel de la désinsectisation s'il est situé chez vous.

DANS UNE BOUTEILLE PLASTIQUE

• PERCEZ 3 TROUS
DE 10mm DE DIAMÈTRE

• VERSEZ
100ml DE VIN BLANC
100ml DE CASSIS
100ml DE BIÈRE BLONDE

• ACCROCHEZ LE TOUT
À L'EXTÉRIEUR
DANS 1 LIEU EXPOSÉ
AU SOLEIL



**IMPERATIF
POSEZ
2 PIEGES
MINIMUM !!**



TRAVAUX ASSAINISSEMENT CITÉ FÉLIX GAILLARD

La 2^{ème} phase de travaux réalisés par l'entreprise SOGEA a débuté, elle devrait être achevée en juin prochain.

ÉOLIENNES PROJET DU TERRIER DE LA POINTE

Les travaux se poursuivent actuellement. L'assemblage est en cours de réalisation sur Pilledou. La mise en service est toujours prévue pour la fin de l'été.

ENTRÉE DE LA MAIRIE

L'entrée de la mairie se fait par la rue du Général de Gaulle. Pour les personnes à mobilité réduite l'entrée se fera côté cour intérieure merci de sonner pour demander l'ouverture.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Si vous constatez un défaut sur un lampadaire de la commune merci d'indiquer le N° du lampadaire apposé sur le poteau ou en façade lors de votre signalement en mairie (AX.....).

ROUTE DE SAINT-MAIGRIN FERMÉE

En raison d'un effondrement de la chaussée sur la digue de l'étang (RD 100), la route de Saint-Maigrin est interdite jusqu'au 25/09 à tous les véhicules de + de 3,5 T sauf services publics, riverains, engins agricoles, stricte desserte locale et véhicules nécessaires aux entretiens de la digue. (Arrêté consultable en mairie).



VICTIMES de violences conjugales

N° DÉPARTEMENTAL GRATUIT
08 00 16 79 74
7/7 JOURS ET 24/24H

ÉCOUTE INFORMATION ORIENTATION HÉBERGEMENT



EHPAD LA BOURBONNERIE BAINES

NOUS PROPOSONS AUX PERSONNES ÂGÉES, UN ACCUEIL DE JOUR OÙ 2 PLACES SONT DISPONIBLES !

L'accueil de jour est ouvert le lundi,
mercredi et vendredi de 11h00 à 16h30
et l'organisation du transport est
assurée par l'établissement !

Musique, gym douces, peinture, jeux pour
stimuler la mémoire, atelier cuisine.... permettant
ainsi de favoriser les stimulations physiques,
sensorielles et cognitives

RENSEIGNEMENTS AU 05 45 78 64 64



MAISON DES FEMMES DE LA CHARENTE

Ouverture à Sillac-Angoulême d'un lieu d'accueil, d'écoute,
d'information et d'orientation pour toutes les femmes.

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Service gratuit et sans rendez-vous

☎ 05-16-09-52-52



ASSOCIATION PATRIMOINE

Un nouveau bureau a été élu le 13 décembre dernier à l'issue de l'Assemblée Générale :

Président d'honneur : Pierre CELLOU

Président : Philippe JAULIN

Vice-Président : Jeannick BRISSON

Trésorier : Gérard DELÉTOILE

Vice-Trésorier : Ludovic HERICOTTE

Secrétaire : Marie-France JAULIN

Vice-Secrétaire : Nicole DELÉTOILE



Photo CL

Cette association a pour but la recherche, l'étude et la protection du patrimoine archéologique et historique baignois.

Prochaine réunion : vendredi 28 février à 20h00 à la salle de musique (près de l'église).

COMITÉ DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage et son nouveau bureau, vous informent qu'un voyage en Bavière est prévu du 10 au 15 juillet 2025. Toute personne intéressée est conviée à la réunion d'information et de préparation qui aura lieu : Lundi 24 février 2025 à 19h30 à la salle de musique

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter par téléphone au 06-03-08-16-34 ou par mail cjb16360@gmail.com.

Un nouveau bureau a été élu le 18 janvier dernier à l'issue de l'Assemblée Générale :

Président : Philippe JAULIN

Vice-Président : François SCHREINER

Vice-Président : Jean-Marc GLÉMOT

Secrétaire : Marie-Andrée SCHREINER

Secrétaire adjointe : Isabelle PIGNOCHET

Trésorier : Véronique BAUDET

Trésorier adjoint : Michel VERGNE

AGENDA

MARS

1 ER MARS	Messe À 18H00 (Église Saint-Etienne)
8 MARS	Loto APEEB À 20H00 (Salle polyvalente)
13 MARS	Animation Lecture gratuite 10H30-11h30 (Bibliothèque)
16 MARS	Marché à thème : Le Poulet (Place des Halles)

AVRIL

5 AVRIL	Messe 18H00 (Église Saint-Etienne)
10 AVRIL	Animation Lecture gratuite 10H30-11h30 (Bibliothèque)
20 AVRIL	Marché à thème : L'aillet (Place des Halles)
29 AVRIL	Don du sang 17H00-20h00 (Salle polyvalente)

MAI

8 MAI	Cérémonie du 8 Mai 1945 (Square des Anciens Combattants)
15 MAI	Animation Lecture gratuite 10H30-11h30 (Bibliothèque)
18 MAI	Marché à thème : Les fraises (Place des Halles)
25 MAI	Brocante du CABA